

# **LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

**Journée des associations environnementales**

# Ordre du jour

- 1/ Présentation générale du SNU**
- 2/ Le séjour de cohésion**
- 3/ Les missions d'intérêt général**
- 4/ L'engagement volontaire**
- 5/ Le SNU édition 2023**

# 1. Le SNU comment ça marche ?

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général (MIG). Pendant 2 semaines, les volontaires participent au séjour de cohésion : un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine. Puis, pour une durée minimale de 84 heures sur une période d'un an, ils s'engagent auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour réaliser leur mission d'intérêt général. Enfin, s'ils le souhaitent, ils peuvent poursuivre leur engagement au sein de dispositifs existants (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...).



## 1.1. Le SNU, ses objectifs

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Faire vivre  
les valeurs  
républicaines



Renforcer  
la cohésion  
nationale



Développer  
une culture de  
l'engagement



Accompagner  
l'insertion  
sociale et  
professionnelle

## 2. Etape 1 : le séjour de cohésion



### Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



### Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



### Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

## **2.1. Les séjours de cohésion en 2022**

### **Chiffres clés**

#### **3 sessions :**

**Du 13 au 25 février 2022**

**Du 12 au 24 juin 2022**

**Du 3 au 15 juillet 2022**

**Pour l'année 2022, trois sessions de cohésion ont été déclinées pour permettre à 50 000 volontaires au national - dont 3820 des Hauts-de-France- de réaliser leur phase 1 du 13 au 25 février 2022, du 12 au 24 juin 2022 ou du 3 au 15 juillet 2022. La campagne d'inscription, lancée le 8 novembre a été commune aux trois sessions.**

#### **Au niveau régional :**

- **Total 3 séjours 2022 : 2371 inscriptions pour un objectif cible de 3820 jeunes soit un taux de remplissage de 62%. 1800 jeunes de la région ont validé leur séjour en 2022 selon les critères nationaux de validation en vigueur**

## 2.2. Les séjours de cohésion en 2022

### Sites d'accueil



## **2.3. La thématique du développement durable pendant les séjours**

- Le projet porté par le SNU s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030
- Le séjour de cohésion est un levier pour soutenir la prise de conscience et démontrer le rôle de chacun, notamment des jeunes, pour l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030
- Les centres SNU de la région ont été imaginés comme des centres ODD : dans les Hauts-de-France, le développement durable a été positionné comme « fil rouge » transversal des séjours de cohésion
- Une intervention de la DREAL sur le développement durable a été dispensée à toutes les équipes de direction des centres de la région

### **La dispense de la thématique s'appuie sur :**

- **L'ancrage territorial** : découvrir et valoriser l'environnement proche et la richesse du patrimoine naturel local
- **La vie en collectivité** : appliquer au quotidien une pédagogie active et des actions transversales sur le développement durable (tri et recyclage des déchets, lutte contre le gaspillage,...)
- **Des partenariats avec des structures et associations locales** : l'intervention d'experts de l'éducation à l'environnement et au développement durable, permet d'informer sur les enjeux, d'animer les débats, de susciter la recherche de solutions et d'accompagner le passage à l'action. Pour la conception et l'animation des séquences liées au développement durable auprès des jeunes, le recours à des partenaires experts des thématiques représente une plus-value indispensable : partage de ressources, appui à l'animation pédagogique et à la mise en œuvre de l'exemplarité des centres, mise à disposition d'une cartographie des acteurs de l'EEDD pouvant être mobilisés

## 2.4. La journée biodiversité (module national obligatoire)

→ Nouveau module national « Journée biodiversité » obligatoire depuis 2022

### Objectifs

- Faire prendre conscience aux jeunes, par un contact direct avec la Nature, qu'ils font partie d'un écosystème et que la protection de la biodiversité est indispensable
- Vivre une expérience de nature en extérieur
- Comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité au titre de la transition écologique
- Donner aux jeunes les moyens d'agir : connaître les acteurs engagés dans la transition et les actions à mener

### Modalités de mise en œuvre

Pendant le séjour, les jeunes doivent vivre une journée dehors, en contact direct avec la nature - immersion, observation, expérimentation.

→ S'appuyer sur l'expertise d'un intervenant extérieur de l'EEDD (conception et animation du module)

## 2.5. Les séjours de cohésion en 2022

### Retours d'expérience

- Au niveau national : Etude de l'INJEP - Satisfaction confirmée des jeunes volontaires
- Les retours d'expérience en région Hauts-de-France ont démontré la grande satisfaction des volontaires
- Les retours d'évaluation des jeunes interrogés en fin de séjour font état d'une préférence assumée pour les activités sportives et de cohésion
- En revanche, comme lors de la préfiguration, le module « développement durable et transition écologique » est à nouveau la thématique la moins appréciée en dépit de la sensibilité des jeunes à l'environnement (modules jugés trop descendants)



### 3. Les missions d'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque volontaire effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.

 <b>Quels domaines ?</b> Solidarités et santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.	 <b>Où ?</b> Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.	 <b>Quand ?</b> Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.
 <b>Des exemples ?</b> Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.	 <b>Et après ?</b> À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.	 <b>Bonus</b> Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

## 3.1. Chiffres clés **MIG**

### Au niveau régional :

- **Cohorte 2021 : 362 MIG validées (45,9%), 151 actives parmi lesquelles 14 missions en cours (19,1%), 275 inactives (34,9%)**
- **Cohorte 2022 (trois séjours confondus) : 54 MIG validées (2,7%), 816 actives parmi lesquelles 19 missions en cours (40,7%), 1135 inactives (56,6%)**

Domaine d'action des missions		Selon les préférences des volontaires
Sécurité	22,90%	24,90%
Sport	17,60%	13,40%
Solidarité	15%	10,70%
Education	11%	5,60%
Citoyenneté	9,60%	4,90%
Culture	8,20%	4,90%
Défense et mém	5,90%	18,30%
Santé	5,90%	10,70%
Environnement	3,80%	6,90%

## 3.2. Accueillir un volontaire en mission d'intérêt général dans votre structure

**Vous représentez une organisation publique ou associative qui œuvre dans les domaines de l'environnement ou du développement durable, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale...le Service national universel (SNU) vous permet d'accueillir des volontaires dans votre structure et ainsi partager ces valeurs.**



### POURQUOI ?

Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les organisations publiques ou associatives sont des **partenaires privilégiés** pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Le SNU constitue, pour les associations, une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.



### QUELS TYPES DE MISSIONS ?

- L'appui à l'animation d'une opération ;
- l'organisation d'un projet ;
- l'aide à l'accueil ;
- l'organisation d'événements culturels ou sportifs ;
- la participation à des chantiers de restauration du patrimoine, à des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes vulnérables, etc.



### COMBIEN DE TEMPS ?

Pour une durée minimum de **84 heures** à réaliser dans l'année qui suit le séjour de cohésion.

### **3.3. Des exemples de missions dans le domaine du développement durable et de la transition écologique et solidaire**

#### **Exemples de missions :**

- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Mener des actions de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel
- Participer à un chantier nature, de restauration, de reboisement...
- Observer et recenser la faune et la flore
- Entretien et embellir un site naturel et collecter des déchets
- Contribuer à la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement
- Promouvoir la consommation responsable
- Aider à la récupération et la valorisation des objets
- Promouvoir l'éco-responsabilité et lutter contre la précarité énergétique
- Aide à la préservation et sensibilisation pour la Biodiversité (LPO)
- Aide à l'entretien de la commune (mairie)
- Sensibilisation aux métiers de la transition écologique et thématiques du DD
- Chantiers nature (lutte contre les espèces végétales invasives, construction de haies, animation lors d'actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté)
- Aide à l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux (mairie)
- Aide à la sauvegarde de la biodiversité dans les hortillonnages (Somme)
- Aide à la création d'un parcours de découverte du patrimoine naturel d'une commune
- Aide à l'animation d'activités nature,...

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG) sur : [www.snu.gouv.fr/structure](http://www.snu.gouv.fr/structure)

## 4. Etape 3 : l'engagement volontaire *non obligatoire dans le parcours*

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



### Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



### Durée ?

De 3 mois à 1 an.



### Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

# 5. Le SNU édition 2023

---

**En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :**

- **Un premier séjour (zoné)**  
du 19 février au 3 mars pour la zone C  
du 9 au 21 avril pour la zone A  
du 16 au 28 avril pour la zone B (Hauts-de-France)
- **Un deuxième séjour (toutes zones)**  
du 11 au 23 juin
- **Un troisième séjour (toutes zones)**  
du 4 au 16 juillet

**La campagne d'inscription sera commune aux 3 sessions et débutera le 19 octobre**

**Merci de votre attention**

Questions, réponses et échanges ?